

**RELEVÉ DE DECISIONS**  
**CONSEIL D'EXPLOITATION DU 19 NOVEMBRE 2014**

**Etaient présents :**

M. Philippe FOURNOT, Mme Françoise DUBOIS, MM. Jean-Yves LANNEAU, Daniel BOURGEOIS,  
Jean-Paul BUCHAILLAT, Alain PAIN, Michel MONTAGNON, Jean-Yves BAILLY, Claude JANIER

M. Jacques LANÇON (à partir de 20 h 15),

**Pouvoirs :**

M. Jean-Guy ROBLIN à M. Alain PAIN,  
M. Michel DROIT à M. Philippe FOURNOT

**Etaient excusés :**

Mmes Agnès CHAMBARET, Laura LANDRY, Héloïse LAURENT, MM. John HUET, Eric NOEL

**Assistaient également :**

M. Bertrand WEIGELE, Directeur des Services Techniques Municipaux de la Ville de Lons-le-Saunier,  
Mme Béatrice DEMAIMAY, Responsable, M. Jean-Pierre VERGUET, Technicien, Mme Emmanuelle  
DAUBIE, Secrétaire, Service Assainissement Régie ECLA

\*\*\*\*\*

M. Philippe FOURNOT, Président du Conseil d'exploitation, accueille et remercie les membres présents.

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 15/10/2014 :**

*Le Conseil d'exploitation APPROUVE à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 15/10/2014.*

### **2. Modification du décanteur lamellaire**

*20 H 15 - ARRIVEE DE M. LANCON*

Le Décanteur lamellaire à MONTMOROT, construit en 2003, doit être modifié afin de répondre à un triple objectif :

1. De stabiliser les performances de l'ouvrage,
2. D'effectuer un entretien efficace de l'ouvrage, permettant de conserver durablement ses performances, dans des conditions de sécurité satisfaisantes pour les agents d'exploitation,
3. De supprimer les risques de corrosion des équipements électriques,

Un marché de maîtrise d'œuvre a été confié à la société BEREST en 2013. La société a présenté son avant-projet qui comporte 4 solutions :

N°	Solution proposée	Coût HT des travaux de base	Coût HT des options
1	Conservation de l'outil originel qui comprend une réhabilitation du système à minima (évacuation et remplacement des lamelles, sécurisation de l'exploitation, remplacement et déplacement de l'armoire électrique).	974 750 €	574 950 €
2	Conservation du principe de décantation lamellaire avec le maintien d'une lamelle sur deux (évacuation des lamelles et remplacement d'une sur deux, sécurisation de l'exploitation, remplacement et déplacement de l'armoire électrique)	691 750 €	477 950 €
3	Transformation du système de décantation lamellaire en bassin de Stockage Restitution de 1 930 m <sup>3</sup> (évacuation des lamelles, sécurisation de l'exploitation, remplacement et déplacement de l'armoire électrique)	276 750 €	531 950 €

4	Transformation du système de décantation lamellaire en bassin de Stockage/ Restitution avec augmentation du volume pour atteindre 2 065 m <sup>3</sup> (évacuation des lamelles, sécurisation de l'exploitation, remplacement et déplacement de l'armoire électrique)	286 750 €	531 950 €
---	---	-----------	-----------

*Le Conseil d'exploitation, après analyse du dossier, considère que les solutions 1 et 2 n'apportent pas de garanties suffisantes sur le bon fonctionnement de l'ouvrage, s'agissant d'effluents unitaires. La solution 4 ne permet pas une augmentation significative du volume.*

*Le Conseil d'exploitation propose au Conseil communautaire de :*

- *Retenir la solution n° 3 de l'avant-projet établi par BEREST pour un montant de travaux de base de 276 750 € HT et 433 500 € HT d'options*
  - *Système de chasse des boues : remplacement des clapets : 135 500.00 €*
  - *Armoire électrique, remplacement de l'auvent par local fermé : 48 000 €*
  - *Tamis par filtre rotatif sur les rejets aval : 100 000 €*
  - *Remplacement des dégrilleurs : 75 000 x 2 = 150 000 €*
- *Décider de réaliser ces travaux,*
- *Solliciter l'Agence de l'eau pour l'attribution d'une subvention,*
- *Lancer un appel d'offres en procédure adaptée pour l'attribution des marchés de travaux,*
- *Autoriser le Président à signer les marchés de travaux.*

*Ce point sera soumis au vote d'un prochain Conseil communautaire.*

### **3. Mise à disposition des biens des communes de l'ex SIAAL**

Dans le cadre du transfert de l'actif des communes à ECLA Régie assainissement, il y a lieu de régulariser les écritures de mise à disposition des biens des communes.

Liste des réseaux et équipements mis à disposition de la Régie :

Commune/Travaux	Date d'entrée	Valeur Brute	Amortissements constatés	Valeur nette comptable
MONTMOROT - Bois Richier	23/11/2000	4 107.16 €	1 904.00 €	2 203.16€
MONTMOROT - Voie Romaine	29/06/2009	5 308.71 €	880.00 €	4 428.71 €
MONTMOROT - Chantrans	19/09/2011	30 747.91 €	3 072.00 €	27 675.91 €
MONTMOROT - Réseaux anciens	Antérieur à 2000	607 838.97 €	607 838.97 €	0.00 €
CONDAMINE	Antérieur à 2000	86 730.29 €	86 730.29 €	0.00 €
CONLIEGE	Antérieur à 2000	691 392.85 €	691 392.85 €	0.00 €
COURLAUX	Antérieur à 2000	65 794.19 €	65 794.19 €	0.00 €
REVIGNY	Antérieur à 2000	117 410.89 €	117 410.89 €	0.00 €
VILLENEUVE-SOUS-P	Antérieur à 2000	229 881.09 €	229 881.09 €	0.00 €

Pour les biens antérieurs à l'an 2000, les communes reconstitueront les amortissements dans leurs écritures afin de mettre à disposition d'ECLA des biens totalement amortis. Les biens postérieurs à 2000

sont partiellement amortis et devront être amortis dans la comptabilité d'ECLA assainissement. Le montant annuel de l'amortissement est de 571.79 €.

*Le Conseil d'exploitation EMET un avis favorable sur le transfert d'actif de ces communes.*

*Ce point sera ensuite inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée du Conseil communautaire.*

#### **4. Orientations budgétaires et travaux 2015**

*M. le Président expose les orientations budgétaires 2015.*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2013	2014	Projet 2015
Chapitre 011	<i>Charges à caractère général</i>	881 250 €	907 000 €	905 100 €
Chapitre 012	<i>Charges de personnel</i>	593 200 €	593 200 €	535 000 €
Chapitre 65	<i>Charges de gestion courante</i>	36 300 €	10 000 €	10 000 €
Chapitre 66	<i>Charges financières</i>	155 794 €	154 000 €	148 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2013	2014	Projet 2015
Chapitre 16	<i>Emprunts et dettes</i>	228 245 €	240 000 €	225 000 €
Chapitre 040	<i>Amortissements subventions</i>	191 150 €	278 000 €	280 000 €
Chapitre 20	<i>Frais d'études</i>	75 000 €	50 000 €	191 000 €
Chapitre 21	<i>Immobilisations corporelles</i>	696 646 €	415 000 €	292 900 €
Chapitre 23	<i>Immobilisations en cours</i>	7 678 771 €	3 620 000 €	3 106 300 €

*Le Conseil d'exploitation EMET un avis favorable sur les orientations budgétaires présentées.*

*Ce point sera ensuite inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée du Conseil communautaire.*

#### **5. Incidence d'un tarif progressif pour la redevance assainissement**

*Face au constat de baisse constante des volumes assujettis à la redevance d'assainissement, principale recette du service, le Conseil d'exploitation a demandé au service d'étudier l'incidence de l'instauration d'une part fixe dans le tarif de la redevance d'assainissement collectif.*

Le tarif progressif a deux principaux objectifs :

- favoriser l'accès aux premiers m<sup>3</sup> liés aux besoins vitaux des personnes
- limiter la consommation d'eau pour les "gros consommateurs".

## Les hypothèses :

Etude sur les 7006 abonnés (usagers domestiques)  
Simulation sur 1 143 824 m<sup>3</sup> (12 Communes d'ECLA)  
Les comparaisons sont présentées à recette constante.

Référence : tarifs 2014 part variable = 1.051 €/m<sup>3</sup> et recette 1 202 160 €

Hypothèse 1 : part fixe de 35 € et recette 1 202 160 €

Hypothèse 2 : part fixe de 35 € + recette 1 202 160 € + part variable selon tarif progressif :

- Tranche A jusqu'à 40 m<sup>3</sup>
- Tranche B de 41 à 500 m<sup>3</sup>
- Tranche C supérieure ou égale à 501 m<sup>3</sup>

*Le Conseil d'exploitation a étudié l'incidence sur les redevances des usagers et sur la recette du service en fonction des différentes hypothèses et en cas de baisse des consommations. Après débat, le Conseil d'exploitation estime qu'il est encore trop prématuré de passer à une double tarification, notamment par rapport au fait que bailleurs sociaux sont soumis à une facturation globale.*

*Le Conseil d'exploitation DECIDE de maintenir une facturation basée sur la consommation d'eau (tarif uniforme).*

## **6. Tarifs 2015**

REDEVANCE ASSAINISSEMENT (usagers domestiques) : M. WEIGELE présente la comparaison entre les hypothèses émises lors de la réalisation du programme d'investissement 2008/2014 et les résultats de 2009 à 2014. A la lecture des chiffres il s'avère que le Service assainissement a été cohérent par rapport au schéma directeur d'assainissement défini en début de mandature.

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS ET REALISATIONS 2009/20014							
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Prévision capacité d'épargne nette	1 024 315,72 €	899 085,69 €	868 396,30 €	839 204,07 €	848 209,31 €	707 605,58 €	5 186 816,68 €
Réalité capacité d'épargne nette	1 118 348,24 €	1 106 521,66 €	1 159 694,43 €	978 136,34 €	898 696,97 €	781 434,78 €	6 042 832,42 €
Investissement prévu	4 618 072,68 €	1 517 241,75 €	3 290 702,67 €	2 629 160,17 €	3 139 789,72 €	4 768 107,43 €	19 963 074,43 €
Investissement réalisé	3 644 992,54 €	2 085 725,18 €	929 956,16 €	2 217 754,12 €	5 607 584,86 €	3 025 178,58 €	17 511 191,44 €
Emprunt prévu		1 160 000,00 €			2 400 000,00 €		3 560 000,00 €
Emprunt réalisé	900 000,00 €		2 500 000,00 €				3 400 000,00 €
Evolution RA prévue	0,89 €	0,92 €	0,95 €	0,98 €	1,01 €	1,05 €	
Evolution RA réalisée	0,89 €	0,92 €	0,95 €	0,99 €	1,02 €	1,05 €	
Recette RA prévue	1 625 935,00 €	1 661 990,00 €	1 698 845,00 €	1 736 517,00 €	1 775 024,00 €	1 814 385,00 €	10 312 696,00 €
Recette RA réalisées	1 647 241,74 €	1 676 588,29 €	1 738 122,72 €	1 746 269,02 €	1 804 476,19 €	1 834 000,00 €	10 446 697,96 €
Dépenses de fonctionnement prévues	2 099 372,52 €	2 169 939,40 €	2 249 025,76 €	2 346 216,99 €	2 414 479,10 €	2 562 892,75 €	13 841 926,52 €
fonctionnement réalisées	2 004 940,95 €	2 118 468,00 €	2 225 553,87 €	2 566 012,45 €	2 515 212,25 €	2 518 189,32 €	13 948 376,84 €

*L'évolution des consommations représente une baisse de -1,27 % de l'assiette. Le Conseil d'exploitation EMET un avis favorable sur une augmentation de 2.5 % de la redevance assainissement à compter du 01/01/2015.*

Proposition de tarifs :

**ECLA - SERVICE ASSAINISSEMENT**

<b>TARIFS 2015 - PROJET</b>			
	<b>Tarifs 2014</b>	<b>Evolution %</b>	<b>Proposition 2015</b>
<b>Redevance assainissement usagers domestiques et assimilés</b>			
Communes d'ECLA (sauf les communes disposant d'une période de convergence des traifs)	<b>1,051 €</b>	<b>2,50%</b>	<b>1,077 €</b>
Commune de Saint Didier	<b>0,820 €</b>		<b>0,890 €</b>
Commune de Vevy	<b>9,850 €</b>		<b>10,780 €</b>
part fixe	<b>0,710 €</b>		<b>0,780 €</b>
part variable	<b>0,710 €</b>		<b>0,780 €</b>
Commune de Trenal	<b>31,850 €</b>		<b>33,280 €</b>
part fixe	<b>0,690 €</b>		<b>0,720 €</b>
part variable	<b>0,690 €</b>		<b>0,720 €</b>
<b>Redevance assainissement usagers non domestiques</b> (Etablissements générant une pollution journalière supérieure à 120 Kg de DCO)			
Coefficient volume a : par m <sup>3</sup> d'effluent rejetés	<b>0,07 €</b>	- €	<b>0,07 €</b>
Coefficient pollution b : par tonne de DCO rejetée	<b>210,00 €</b>	- €	<b>210,00 €</b>
<b>Participation pour le financement d'assainissement collectif (PFAC)</b>			
Pour les usagers "domestiques", par m <sup>2</sup> de surface de plancher	<b>15,00 €</b>		<b>15,00 €</b>
Pour les usagers "assimilés domestiques", par Equivalent Habitant	<b>200,00 €</b>		<b>200,00 €</b>
<b>Dépotage en station d'épuration (par m<sup>3</sup>)</b>			
Matières de vidange (communes ECLA)	<b>7,00 €</b>	<b>3,00%</b>	<b>7,20 €</b>
Matières de vidange (autres communes)	<b>14,00 €</b>	<b>3,00%</b>	<b>14,40 €</b>
Lixiviats du Centre de Stockage du Jura	<b>11,00 €</b>	<b>3,00%</b>	<b>11,30 €</b>
Boues d'épurations liquides	<b>16,00 €</b>	<b>3,00%</b>	<b>16,50 €</b>
<b>Redevance d'assainissement non collectif</b>			
Contrôle de conception et d'exécution	<b>150,00 €</b>	- €	<b>150,00 €</b>
dont conception	<b>84,00 €</b>	- €	<b>84,00 €</b>
dont exécution	<b>66,00 €</b>	- €	<b>66,00 €</b>
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien (redevance annuelle)	<b>50,00 €</b>	- €	<b>50,00 €</b>
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien en cas de vente (forfait)	<b>80,00 €</b>	- €	<b>80,00 €</b>
Entretien (forfait de suivi technique et administratif des dossiers)	<b>40,00 €</b>	- €	<b>40,00 €</b>
<b>Frais de contrôles de raccordements</b>			
Réalisation du contrôle de raccordement	<b>50,00 €</b>		<b>70,00 €</b>

*Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée du Conseil communautaire.*

## **7. Admission en non valeur**

Par courrier en date du 01/10/2014, Monsieur le Trésorier Principal demande l'admission en non-valeur de titres émis sur le budget assainissement de 2013. Chacune de ces créances a fait l'objet de poursuites infructueuses par la Trésorerie.

*Le Conseil d'exploitation EMET :*

*un avis favorable pour l'admission en non-valeur des deux montants suivants :*

- 9 039.60 € de la participation pour raccordement à l'égout (PRE) SCI CV CLOS DE MONTENAY (certificat irrécouvrable, clôture actif insuffisant),
- 50,00 € de redevance d'assainissement non collectif M. MERCEMAN Jean Paul à GERUGE.

*un avis défavorable pour l'admission en non-valeur des montants suivants :*

- 50,00 € de redevance d'assainissement non collectif M. CLAPISSON Dominique à LE PIN,
- 50,00 € de redevance d'assainissement non collectif Mme BONJOUR Nathalie à PUBLY,
- 50,00 € de redevance d'assainissement non collectif SCI LE MONTHARLIER à COURLANS,
- 50,00 € de redevance d'assainissement non collectif M. FERRUT Jean Louis à PUBLY,
- 270,00 € de frais de raccordement M. CHAGNARD Quentin à VERNANTOIS.

*Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée du Conseil communautaire.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20**

Pour être affiché,  
Fait à Lons-le-Saunier, le 24/11/2014.